

CONTRAT DE TRAITEMENT DES DONNÉES POUR LES SERVICES KONE RESIDENTIAL (« DPA »)

1. FINALITES ET PORTEE DU TRAITEMENT DE DONNEES

La fourniture des Services Residential nécessite la collecte et le traitement de certaines informations personnelles identifiables sur les Utilisateurs, telles qu'identifiées ci-après (les « Données personnelles »).

Comme KONE a défini comment ces Données personnelles sont traitées lors de la fourniture de ces Services, les Parties acceptent et reconnaissent que KONE soit considéré comme un Responsable du traitement, tel que défini dans le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») (Réglementation (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil européens).

Pour permettre aux Utilisateurs d'utiliser et de bénéficier des Services Residential dans leur intégralité, le Client collecte et gère des Données personnelles dans les applications logicielles fournies par KONE dans le cadre des Services KONE Residential (« Logiciel de gestion »). Lors de la réalisation d'un tel traitement des Données personnelles, le Client agit en tant que Sous-traitant tel que défini dans le RGPD.

Ce DPA définit les obligations et les responsabilités entre les Parties concernant le traitement des Données personnelles susmentionné. Dans la mesure où le Client extrait des Données personnelles du Logiciel de gestion, intègre les Données personnelles à ses autres systèmes informatiques ou commence à traiter les Données personnelles pour ses propres finalités non décrites dans ce DPA, il doit être considéré comme un Responsable de traitement indépendant et sera seul responsable exclusif de ses actions et de la conformité avec les lois de protection des données applicables.

Objet du traitement des Données personnelles :	Le Client utilise les Services Residential à des fins de gestion des accès sur le Site qu'il possède et/ou gère. Les Services incluent une licence pour utiliser un Logiciel de gestion qui permet de gérer les Données personnelles des Utilisateurs résidents et des visiteurs ainsi que les clés et les badges numériques sur le Site.
Durée du traitement des Données personnelles :	Les Données personnelles seront traitées tant que les Services Residential sont fournis dans le cadre du Contrat.
Nature et finalités du traitement des Données personnelles :	Le Client est responsable de la collecte initiale des données de base de l'Utilisateur afin de pouvoir envoyer le code d'activation à l'Utilisateur ou de lui donner un badge qui lui permet de commencer à utiliser les Services sur le Site correspondant. Par ailleurs, le Client est responsable de la gestion des Données personnelles (comme défini à la section 3) pendant la durée du Contrat.
Type de Données personnelles :	Nom d'utilisateur, sexe, adresse, numéro d'appartement, adresse e-mail, numéro de téléphone, nom et numéro d'interphone, numéro d'identification du badge, droits d'accès et sous-utilisateurs créés.
Catégories des personnes concernées :	Utilisateurs d'un Site où les Services Residential sont utilisés.

Toute expression non définie dans la présente doit se voir attribuer la signification du RGPD.

2. DROITS ET OBLIGATIONS DE KONE EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

KONE doit :

- gérer les Données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données et aux bonnes pratiques du traitement des données ;
- dispenser des instructions documentées au Client sur le traitement des Données personnelles ;
- s'assurer que les instructions données au Client sont conformes aux lois applicables ;
- maintenir le contrôle et l'autorité des Données personnelles ; et
- conserver la propriété et tout autre droit sur les Données personnelles.

KONE dispose d'un droit d'audit afin de vérifier le respect par le Client de ses obligations sous ce DPA. Cet audit sera mené par KONE ou un autre auditeur mandaté par KONE. KONE informera le Client au moins 15 Jours ouvrables à l'avance du jour ouvrable durant lequel se tiendra l'audit.

3. DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT EN TANT QUE SOUS-TRAITANT

Lors du traitement des Données personnelles, le Client doit :

- traiter les Données personnelles conformément au Contrat, à ce DPA, aux instructions écrites de KONE et aux lois applicables au Client ;
- traiter l'existence du traitement au nom et pour le compte de KONE de manière strictement confidentielle, s'assurer que l'accès aux Données personnelles est limité aux personnes qui doivent y avoir accès aux fins susmentionnées, et que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles soient liées par un devoir de confidentialité légal ou contractuel ; Le Client doit surtout reconnaître et

convenir que le Client n'est pas en droit de partager des mots de passe et/ou des noms d'utilisateur accordés pour accéder aux Données personnelles avec des utilisateurs non autorisés et le Client est responsable de la confidentialité et de l'utilisation des mots de passe du Client (y compris ceux de ses employés) et des noms d'utilisateur ;

- tenant compte de l'état du développement technologique et du coût de la mise en place de mesures, prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles requises pour garantir la protection des Données personnelles contre tout traitement non autorisé ou illégal des Données personnelles et contre toute perte accidentelle ou destruction des, ou atteinte aux Données personnelles, comme requis selon l'Article 32 du RGPD ;
- tenant compte de la nature du traitement, aider KONE à répondre aux demandes des propriétaires des données exerçant leurs droits et fournir toute assistance nécessaire à KONE pour le respect de ses obligations légales. Cela doit inclure, sans s'y limiter :
 - la mise à jour ou la correction des Données personnelles telle que soumise ou demandée par un Utilisateur ; et
 - la suppression des Données personnelles telle que demandée par un Utilisateur.
- en ce qui concerne les Utilisateurs qui choisissent d'utiliser les Services Residential sans télécharger l'application fournie par KONE, aider KONE à fournir à ces Utilisateurs des informations sur le traitement de leurs Données personnelles lors de la collecte des Données personnelles des Utilisateurs pour la première fois en fournissant à ces Utilisateurs une déclaration de confidentialité fournie par KONE dans le Logiciel de gestion de KONE, ou comme autrement indiqué par KONE par écrit ;
- avertir KONE immédiatement à la réception d'une réclamation d'un Utilisateur impliquant des Données personnelles ;
- lors de l'utilisation de sous-traitants pour le traitement des Données personnelles (« Sous-traitants »), s'assurer que les sous-traitants sont contraints par des obligations équivalentes relatives au traitement des Données personnelles tout comme le Client l'est selon ce DPA. Le Client reste responsable des actions des sous-traitants comme s'il s'agissait des siennes. Si le Client est établi ou que le Site est situé hors de l'Espace Economique Européen, le transfert ne peut se faire que vers des pays tiers qui offrent un niveau de protection adéquat ou qui ont fait l'objet d'une décision d'adéquation de la part de la Commission Européenne. KONE est en droit de recevoir les informations de contact des sous-traitants sur demande ;
- immédiatement après avoir pris connaissance d'une violation de Données personnelles, la signifier à KONE via security@kone.com et aider à l'enquête, la vérification, l'atténuation et la résolution de la violation ainsi qu'à toutes notifications requises aux autorités de protection des données et aux propriétaires des données ;
- effectuer toute autre action raisonnable requise par KONE afin de garantir sa conformité avec les lois sur la protection des données applicables ; et
- rester le seul responsable de la gestion des droits d'accès des Utilisateurs au Site, de l'inactivation ou de la suppression (si applicable) dans le Logiciel de gestion des Utilisateurs qui ne sont plus autorisés à accéder au Site.

4. RESPONSABILITE

Le Client est responsable envers KONE pour tout dommage causé par le Client qui est la conséquence d'une violation du DPA et des obligations spécifiquement imposées au Client par la législation en matière de protection des données à caractère personnel, et indemniser KONE pour tous dommages et réclamations de tiers et des personnes concernées. Le Client indemniser KONE pour tout dommage causé par des tiers nommés par le Client.

Le Client ne sera pas responsable si et dans la mesure où le dommage a été causé directement et exclusivement par un événement de force majeure ou par le non-respect par KONE de ses obligations, à condition que le Client ait fait un effort pour limiter les conséquences du dommage et que le Client ait informé KONE immédiatement.

5. FIN

Le DPA entrera en vigueur à la date de sa signature. Si le Client a déjà traité des Données personnelles dans le cadre du Contrat préalablement à la signature du DPA, le DPA s'appliquera de manière rétroactive à partir du début du traitement des Données personnelles par le Client au nom et pour le compte de KONE.

Le DPA restera d'application pendant la durée du Contrat. Si le Contrat prend fin, le DPA prendra automatiquement fin.

A la fin du DPA, toutes les Données personnelles et les éventuelles copies physiques ou électroniques de celles-ci devront immédiatement être rendues à KONE, ou le Client, au choix de KONE, détruira toutes les Données personnelles, à moins que le stockage de ces Données personnelles ne soit obligatoire sur la base d'une règle de droit de l'UE ou de droit belge.

6. DIVERS

Le DPA est divisible. Si une ou plusieurs clauses qui n'affectent pas l'essence du DPA sont déclarées partiellement ou entièrement non valables, nulles ou inopposables, ce constat n'affectera pas la validité et l'opposabilité des clauses restantes. Le DPA restera

pleinement en vigueur entre les parties, comme si la clause non valable, nulle ou inopposable n'avait jamais existé. Les parties s'engagent dans ce cas à renégocier le DPA de bonne foi, afin de modifier ou remplacer la disposition pour adapter la clause nulle (entièrement ou partiellement), nulle, non valable ou inopposable par une disposition qui s'approche le plus possible de l'objet de clause non valable, nulle ou inopposable.

Les modifications et les ajouts au DPA sont uniquement valables s'ils sont expressément convenus par écrit entre les Parties. Tous les termes et conditions, générales ou spécifiques ou autres documents émanant du Client sont exclus par la présente. Si une clause du Contrat est en contradiction ou incompatible avec une clause du DPA, le DPA prévaut.

Si les données à caractère personnel ou la relation entre les Parties font l'objet d'une nouvelle législation ou jurisprudence belge ou européenne, les Parties s'engagent à renégocier de bonne foi le DPA et, partant, à le remettre en conformité avec la nouvelle législation (européenne) ou jurisprudence considérée.

Le respect par chaque partie de ses obligations sous le DPA est à ses propres frais et ne peut pas être subordonné au paiement d'une indemnité, sauf accord contraire exprès.